

Séance du 28 mai 2024

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
MARIR K ., WATTIEZ M ., WATTIEZ L., KELIDIS M., Echevins

PATTE C., SAVINI A-M., MONNIEZ C., WATTIEZ F., MARICHAL M.,
DELPOMDOR D., VANWIJNSBERGHE B., MAHIEU A., HOSLET G.,
CIAVARELLA S., WALLEMACQ H., VAN CRANENBROECK A.,
POTENZA D., PLANCQ I., IVANCO N., DUMORTIER V., Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique;

Sur proposition de Monsieur le Directeur financier;

Vu l'article 9 du R.G.C.C. (règlement général de la comptabilité communale) stipulant
que le conseil communal peut inscrire des crédits en vue de les affecter au fonds de
réserve extraordinaire :

Attendu que les soldes d'emprunts suivants peuvent y être transférés;

1)	76401/723-60	(Projet 2010/22)	(O1703) Frais étude et travaux 3ème phase du COP	1 820,22 €
2)	76401/724-60	(Projet 2010/85)	(O1704) Frais étude et travaux de maintenance du COP	1 481,70 €
3)	42102/731-60	(Projet 2011/56)	(O1868 et O1963) Travaux Place de Bernissart	27 444,10 €
4)		(Projet 2017/38)	(O1904) Travaux d'aménagement Acomal (déménagement)	302,09 €
5)	72201/723-60	(Projet 2019/13)	(O1990) Travaux d'aménagement chauffage école de Blaton (suite)	192,63 €
6)	12403/723-60	(Projet 2020/8)	(O1974) Travaux d'aménagement du bâtiment RTG (archives)	880,21 €
7)	83501/723-60	(Projet 2022/23)	(O2059) Travaux de mise en conformité du système d'incendie de la crèche de Bernissart	213,33 €

Vu le code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation;

DECIDE ... :

Article 1 : de transférer les montants repris ci-dessus soit un total de **32.368,62€** sur fonds de réserve extraordinaire du budget 2024.

Article 2 : d'envoyer cette décision à Monsieur le Directeur financier.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN